Décision 17-D-23 du 11 décembre 2017

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la distribution de la presse

Posted on: 26 décembre 2017 | Secteur(s):

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Dispositif(s)Rejet

Entreprise(s)

concernée(s)

Presstalis, Messageries Lyonnaises de
Presse (MLP)

Lire

le texte intégral de la décision 129.68 Ko